

Commission des Finances  
Union Régionale  
Procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2011  
St Dié des Vosges

Les membres de la commission des finances en compagnie des membres de la commission administration se sont réunis le samedi 15 janvier 2011 à Saint Dié des Vosges en vue de la préparation du congrès régional devant se dérouler les 14 et 15 mai.

En l'absence de Roger Desinde, président titulaire, c'est Claude Houtmann qui préside la séance en conformité avec une précédente décision du Conseil d'Administration.

-1°/ Le Trésorier, Gilbert Densborn présente à la commission le compte de résultat 2010 et le prévisionnel 2011

La commission s'interroge sur le faible montant de la prime d'assurance (32.00€) et souhaite connaître les risques réellement couverts ainsi que les montants garantis en cas de sinistre. Il serait bon d'obtenir de la compagnie un exemplaire complet du contrat souscrit car seul un bulletin d'adhésion rédigé en termes généraux a pu être produit

2°/ Le photocopieur acheté en 2010 sera amorti en fonction de sa durée probable d'utilisation soit 8 ans. Un amortissement sur une durée plus courte ne se justifiant pas puisque nous ne sommes pas soumis à impôt.

3°/ En accord avec les décisions prises lors du congrès de Chaumont, il est rappelé aux présidents de commissions qu'ils doivent fournir leur bilan prévisionnel pour fin octobre de façon à permettre l'établissement du bilan prévisionnel général.

4°/ Il est souhaité que les frais de déplacement soient transmis au trésorier pour le 31 décembre de chaque année et en tout état de cause avant le 31 janvier de l'année suivante.

5°/ Rappelant les décisions déjà prises précédemment il est souhaité de limiter les convocations et donc les frais s'y rapportant pour les commissions sans objet immédiat

6°/ La commission rappelle que les U.D. doivent envoyer leur bilan prévisionnel le plus rapidement possible et pour fin février délai de rigueur. Il leur est rappelé que des décisions antérieures prévoient une pénalité quant au montant de la subvention versée en cas de non respect de ce délai..

- 2°/ En accord avec le Trésorier, la commission rappelle que les bilans prévisionnels des UD doivent être fournis pour la fin octobre ainsi qu'il en a été décidé lors du congrès de Chaumont.
-